

Soyez branché et
responsable
en appliquant la

charte d'utilisation des médias sociaux du CSSS d'Antoine-Labelle

Les médias sociaux favorisent le partage d'informations et d'opinions. Le CSSS d'Antoine-Labelle reconnaît que ces plateformes font maintenant partie de la vie courante des employés et de sa clientèle.

En tant qu'entité présente et active au niveau du web 2.0, le CSSS d'Antoine-Labelle souhaite établir des balises d'utilisation claires, largement diffusées et servir de référence à tout utilisateur désirant utiliser les médias sociaux de façon appropriée, judicieuse et responsable. Par ailleurs, cette charte vise à clarifier les attentes de l'établissement envers ses employés, médecins, bénévoles, partenaires et clients actifs au sein des plateformes régies par le CSSS d'Antoine-Labelle. Finalement, elle a pour objectif d'aviser les utilisateurs liés au CSSS d'Antoine-Labelle des conséquences possibles d'une utilisation fautive des outils qu'offre le web 2.0.

Principes directeurs

- L'utilisateur de médias sociaux doit garder en tête que le contenu publié sur ce type de plateforme est immédiatement partagé avec la communauté virtuelle. **Ce contenu est public** puisqu'il peut être transféré à n'importe qui.
- Les employés, médecins et bénévoles du CSSS d'Antoine-Labelle qui sont actifs au sein des médias sociaux le sont **à titre personnel**. Leurs activités doivent donc avoir lieu à l'extérieur de leur temps de travail et par l'entremise de matériel informatique n'appartenant pas à l'organisation. De plus, le CSSS d'Antoine-Labelle s'attend à ce que ces activités n'affectent pas leur performance au travail.
- Bien que chacun ait le droit d'exprimer son opinion et ses idées, il est également de la responsabilité de l'utilisateur lié au CSSS d'Antoine-Labelle de **respecter le code d'éthique et les politiques de l'organisation** et d'en préserver le bon fonctionnement.





Modalités liées aux plateformes de médias sociaux régies par le CSSS d'Antoine-Labelle

Les gestionnaires de contenu sont les représentants du CSSS d'Antoine-Labelle responsable du développement et des mises à jour de(s) la page(s) du CSSS d'Antoine-Labelle sur les plateformes des médias sociaux.

Les gestionnaires de contenu se réservent le droit de censurer des commentaires inappropriés exprimés sur la page de l'organisation.

Ainsi, l'établissement refusera la diffusion de tout contenu comportant:

- Un caractère obscène ou raciste;
- Des informations à caractère politique ou religieux;
- Des attaques personnelles, des insultes ou des propos jugés inappropriés;
- Des propos diffamatoires;
- Du contenu plagié ou contrevenant aux droits d'auteurs, de marque de commerce, etc.;
- Des informations privées et personnelles, publiées sans autorisation écrite;
- Des commentaires, hyperliens ou autres références qui ne sont pas en lien avec les forums de discussion en cours;
- Du matériel publicitaire ou des spams.

Les utilisateurs sont responsables en tout temps du contenu qu'ils publient et s'engagent à ne pas utiliser le contenu édité par l'établissement à des fins commerciales ou politiques.

L'établissement libère ses gestionnaires de contenu, dûment mandatés par la direction générale, de toute responsabilité en cas de poursuite pour dommages et intérêts découlant de contenu publié. Par ailleurs, l'établissement n'est pas responsable des conséquences découlant de contenu publié sur sa page par toute autre personne que ses gestionnaires de contenu.

Le CSSS d'Antoine-Labelle se réserve le droit de monitorer le contenu publié sur sa page et de censurer certains propos contrevenant à la présente charte. Il se réserve également le droit d'éditer ou de modifier des réponses et des commentaires émis sur sa page.





Règles de base à suivre lors d'activités virtuelles personnelles

Les éléments suivants sont des conseils que le CSSS d'Antoine-Labelle offre aux utilisateurs de médias sociaux afin de favoriser des pratiques virtuelles responsables.

- **Identifiez-vous clairement** : utilisez votre propre nom lorsque vous intervenez en ligne et mentionnez clairement votre rôle au CSSS d'Antoine-Labelle si vous y faites référence dans vos interventions.
- **Insérez un « Avis de non-responsabilité » à votre page personnelle.** Un tel avis dégagera le CSSS d'Antoine-Labelle de toute responsabilité face à vos activités virtuelles. Exemple : « Les opinions émises sur ce site web me sont propres et ne représentent pas nécessairement celles du CSSS d'Antoine-Labelle. »
- **Adhérez aux valeurs fondamentales du CSSS d'Antoine-Labelle**, plus particulièrement le respect, l'humanisme et la transparence.
- **Adoptez un comportement éthiquement responsable et professionnel.** Face à un désaccord vis-à-vis d'un billet émis par autrui, faites preuve de vigilance dans vos propos. Répondez en adoptant un point de vue réfléchi et constructif. La façon dont vous vous comportez en ligne ne se reflète pas seulement sur vous, mais également sur le CSSS d'Antoine-Labelle et tous les employés.
- **Respectez la confidentialité.** Les règles de confidentialité applicables aux renseignements personnels doivent être rigoureusement suivies en tout temps.
- **Soyez prudent.** Faites preuve de discernement face aux informations personnelles que vous partagez en ligne.
- **Soyez pertinent.** Avant de publier un propos, demandez-vous si votre contenu ajoute une valeur à la discussion.
- **Publiez de l'information précise et exacte.** Assurez-vous de la véracité de vos propos.
- **Respectez les droits d'auteur.** Donnez le crédit aux auteurs en citant systématiquement la source originale du contenu que vous publiez.
- **Acceptez votre responsabilité.** Si vous avez fait un faux pas quelconque, admettez-le. Vous préserverez ainsi votre crédibilité au sein de la communauté virtuelle.





Politiques associées s'adressant aux membres du personnel, aux médecins ou aux bénévoles

Les politiques suivantes sont étroitement liées à la présente charte et s'appliquent à toute activité virtuelle :

Respect des droits du client – X-001
Respect en milieu de travail - G2-004
Sécurité des actifs informationnels – G6-009

Centre de santé et de services sociaux
d'Antoine-Labelle

Sanctions

Toute violation des politiques du CSSS d'Antoine-Labelle ayant lieu lors d'activités virtuelles entraîneront des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Merci de participer et d'échanger avec le CSSS d'Antoine-Labelle, dans le respect de ses valeurs et de l'intégrité de tous.

Sources:

<http://www.ibm.com/blogs/zz/en/guidelines.html>
http://www.intel.com/sites/sitewide/en_US/social-media.htm
<http://www.scribd.com/doc/27663931/Ohio-State-University-Medical-Center-Social-Media-Participation-Policy>
<http://socialmediagovernance.com/policies.php>
<http://cdeniaud.canalblog.com/archives/2008/05/15/9188509.html>
<http://www.mediassociaux.fr/2009/06/29/une-definition-des-medias-sociaux/>
<http://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/management/les-reseaux-sociaux-au-travail-une-politique-d-utilisation-est-necessaire/523962/2>
<http://www.portailrh.org/StudioRH/fiche4.aspx?p=433977>
<http://www.choblab.com/web-20/construire-la-charte-d-expression-sur-les-medias-sociaux-de-votre-organisation-1445.html>
<http://www.choblab.com/web-20/charte-d-expression-sur-les-medias-sociaux-et-la-2-0-attitude-1611.html>
BAZINET, Pierrick, *Mieux encadrer le réseautage social au travail*, Effectif, volume 14, no 1, pages 30 à 33

Ce document a été préparé par:

Caroline Sigouin,
conseillère en formation et
développement organisationnel

et

Mylène Perrier,
agente d'information
819 623-1234 poste 4135

